

ARRETE DU MAIRE DE MURIANETTE
37/2021

Arrêté de circulation

Objet : Extension branchement gaz GRDF – 366 chemin du Petiot à Murianette

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre novembre,

Le Maire de la commune de MURIANETTE,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande en date du 26 octobre 2021 de Loureiro sis 3 impasse des Tanneries à Varcès (38760),

Le Maire de Murianette

ARRETE

ARTICLE 1 : La société Loureiro est autorisée à réaliser l'extension de branchement de gaz GRDF au 366 chemin du Petiot, avant fin décembre 2021.

ARTICLE 2 : La circulation de tous les véhicules, des cycles et piétons devra être maintenue, sécurisée et fluide. Une signalisation sera installée à cet effet. Un passage pour les piétons sera matérialisé.

ARTICLE 3 : La société Loureiro prendra toutes les dispositions et mesures de protection utiles et veillera aux droits des riverains. Elle implantera les panneaux de signalisation nécessaires conformément à la législation en vigueur, pendant l'intervention du personnel. La signalisation sera à la charge de la société Loureiro.

ARTICLE 4 : Le Maire et les Adjointes sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Murianette,
Le 24 novembre 2021

Le Maire,
Cédric GARCIN



DESTINATAIRES :

- La société Loureiro
- Mesdames et Messieurs les Adjointes
- Police municipale de Domène
- Gendarmerie de Domène
- Grenoble Alpes Métropole